

Réf.: 5/2011/242

Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich  
p.a. Monsieur François Dahm  
29, rue Benjamin Franklin  
L-1540 Luxembourg

**Recommandée avec accusé de réception**

Luxembourg, le 12 MARS 2013

Conc. : Arrêtés d'exploitation délivrés par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration à la société Eifel-Haus Luxembourg s.a.

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint copie des arrêtés délivrés par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration à la société Eifel-Haus Luxembourg s.a. pour la construction et l'exploitation d'un immeuble administratif, résidentiel et commercial, 219-223, route d'Esch.

Un **recours** en réformation contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 19 de la loi précitée du 10 juin 1999, devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans un **délai de quarante jours**, à dater du jour de la présente notification par un avocat à la Cour.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

